

être très restreinte; mais je crois avoir signalé au début de mes remarques que je cherchais à expliquer au ministre pourquoi, à mon avis, une aide encore plus généreuse devrait probablement être accordée à ces fabricants de fromage. Le point que je faisais valoir portait précisément sur cette question.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je crois que vous pourriez en parler fort à propos lors de l'examen du dernier crédit.

**M. Nesbitt:** Si le ministre consent à discuter la question à laquelle je songe à propos de l'examen de ce crédit et pourvu qu'on ne me rappelle pas à l'ordre, je veux bien que la question en reste là pour l'instant.

**M. White (Middlesex-Est):** Je me garderais bien de dire que le crédit est trop considérable. Ainsi que l'a dit le député d'Oxford il y aurait probablement lieu de l'augmenter. Mais voici en quoi la situation est curieuse. D'une part le Gouvernement affecte des fonds à l'amélioration des fabriques de fromage et, par conséquent, de leur produit, tandis que de l'autre, il coupe l'herbe sous le pied des producteurs, ou plutôt de ceux qui exploitent les fabriques en question, en important de l'étranger des grandes quantités de fromage. Nous avons prouvé, au cours des années, que ces importations pourraient fort bien être réduites; dans ce cas, nous n'aurions plus l'énorme excédent de beurre qui s'accumule de temps à autre, tandis que les possibilités d'emploi s'accroîtraient pour notre population. Il me semble que c'est bien une politique à courte vue que de dépenser de l'argent de cette façon pour annuler ensuite une partie du bénéfice en important des produits étrangers.

**M. Blair:** Le ministre pourrait-il nous dire quelles conditions doivent remplir les nouvelles fabriques pour donner droit à une subvention: Quelles doivent en être les dimensions? Qu'exige-t-on en ce qui concerne le matériel et les entrepôts?

**Le très hon. M. Gardiner:** Aucun montant particulier n'est fixé. On a d'abord constaté que bon nombre d'établissements manquaient d'installations de congélation appropriées. La quantité de fromage produite dans certaines de ces fabriques n'était pas suffisante, étant donné le prix courant,—il n'était alors que de 10 ou 12c. environ,—pour que des particuliers ou des coopératives, comme l'honorable député en connaît dans la partie du pays qu'il habite, trouvent avantageux d'acheter ces installations et de les aménager. Ainsi, le Gouvernement a adopté une ligne de conduite visant à encourager ces améliorations en en acquittant la moitié du coût. Il ne

[M. Nesbitt.]

faisait pas de différence que l'usine de congélation soit grande ou petite; il s'agissait de n'importe quelle installation dont avait besoin la fabrique particulière.

Nous pensions alors à fusionner deux entreprises dans un même centre là où il serait préférable de n'en avoir qu'une, afin de disposer d'une installation plus considérable qui servirait mieux l'intérêt de la population de la région. En conséquence, nous avons offert de payer la moitié des frais encourus à cette fin et c'est afin d'atteindre cet objectif que cette loi a été adoptée.

(Le crédit est adopté.)

550. Rivière Assiniboine—Endiguement et cut-off—Crédit supplémentaire, \$95,000.

**M. Dinsdale:** Le ministère peut-il nous donner des détails à propos de ce crédit? De quelle partie de l'Assiniboine s'agit-il?

**Le très hon. M. Gardiner:** Cette dépense a été rendue nécessaire par suite de la crue des eaux dans le voisinage de Portage-la-Prairie. Sauf erreur, l'an dernier, un crédit de \$200,000 visait l'endiguement de la rivière Assiniboine dans les environs de cette ville. Là où se produisent les crues, les eaux inondent la région au sud de Portage et détruisent les récoltes.

Le travail a été presque entièrement exécuté il y a un an; mais il n'était pas terminé et, lorsque s'est produit la crue et que les eaux ont commencé à déborder par-dessus les digues, au printemps, le service du rétablissement agricole des Prairies y a envoyé de l'outillage. Nous n'avions pas le temps d'entrer en pourparlers avec qui que ce soit: il fallait empêcher les inondations, s'il y avait moyen. Nous nous sommes attaqués à la tâche sans trop nous occuper de ce qu'il en coûterait. Voilà pourquoi nous demandons ici un montant supplémentaire pour couvrir ces frais.

(Le crédit est adopté.)

551. Montant estimatif requis pour rembourser le Compte de soutien des prix agricoles de la perte nette d'exploitation de l'Office de soutien des prix agricoles durant l'année financière 1956-1957, \$5,019,100.

**M. Montgomery:** J'aimerais obtenir du ministre une ventilation nous indiquant combien on a versé l'an dernier à l'égard de chaque produit: pommes de terre, œufs et ainsi de suite.

**Le très hon. M. Gardiner:** Les opérations de l'Office ont nécessité, au cours de l'année, un capital de roulement, ou capital renouvelable, variant entre 50 et 60 millions. A diverses périodes, des programmes importants ont été approuvés à l'égard des œufs, du beurre et du porc. Nous n'avons rien eu à